

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 3 février 2026 à 18h00 à Buis-les-Baronnies
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2026 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies sous la présidence de Michel GREGOIRE, pour le Président empêché.

Secrétaire de séance : Madame Marie Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 60 (dont 5 suppléants)

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, FLOQUET Marie, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PEZ Gérard, PILOZ Odile, PUSTOCH Alan, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, AUMAGE Cyrille (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), THIERRY Xavier (suppléant), VINCENT Michel (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 23

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CHAREYRE Laurent, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, MATHIEU André, MORIN Gilbert, IMBERT Christian, POUYET Stéphanie, RAVOUX Gilles, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle

Excusés ayant donné procuration : 18

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RICHARD Eric donne procuration à MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CAHN Philippe donne procuration à DECONINCK Stéphane, FEUILLAS Annie donne procuration à NICOLAS Jean-Louis, GAUTHIER Eliane donne procuration à FRACHINOUS Alain, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, LAURENT Marie-Christine donne procuration à PILOZ Odile, LOUPIAS Aurélie donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PENIGAUT Alexandre donne procuration à PEYRON Roland, ROUSSELLE Didier donne procuration à VIARSAC Roger, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TRUPHEMUS Gérard donne procuration à MONGE Alain

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Michel GREGOIRE

Petite Enfance

2026-044 Constitution de servitude de passages réseaux et cheminement piéton dans le cadre de la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies

Dans le cadre du marché de construction du pôle petite enfance, l'évacuation des eaux pluviales nécessite le raccordement au réseau communal.

L'accès au réseau communal de collecte des eaux pluviales est impossible au droit du futur Pôle Petite Enfance rue René Cassin.

L'accès au réseau le plus proche se situe chemin sous-ville au Sud du projet, mais nécessite de traverser le tènement des logements collectifs en cours de construction et appartenant à Drôme Aménagement Habitat (DAH) - parcelles cadastrées AM 251 et 253 à 257.

Les modalités techniques de ce raccordement ont été étudiées entre les acteurs concernés :

- Arch'éco, maître d'œuvre du projet du Pôle Petite Enfance ;
- la mairie de Buis-les-Baronnies pour le réseau communal d'eaux pluviales ;
- DAH, maître d'ouvrage du projet de logement collectif en cours de construction sur les parcelles AM 251 et 253 à 257 situées entre le chemin sous-ville et le tènement du Pôle Petite Enfance.

DAH, en la personne de Laurent Gaunard, directeur général, nous informe par courrier en date du 14 janvier 2026 de son accord de principe pour la constitution de servitude de passage réseaux et cheminement piéton.

Cette constitution devra se faire par acte notarié avec prise en charge des frais par la CCBDP.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1° ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 21-2020 du 11 février 2020 approuvant la signature du compromis de vente avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour l'acquisition d'un terrain situé à Buis-les-Baronnies en vue de la construction d'une crèche ;

Vu la délibération n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Vu la délibération n° 131-2021 du 28 septembre 2021 approuvant la demande de subvention pour la construction d'un équipement, établissement d'accueil du jeune enfant à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 171-2021 du 14 décembre 2021 approuvant l'avenant au compromis de vente avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour l'acquisition d'un terrain situé à Buis-les-Baronnies en vue de la construction d'une crèche ;

Vu la délibération n° 079-2022 du 12 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à Arch'éco pour la construction d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 128-2024 du 9 juillet 2024 approuvant la signature des marchés de travaux n° 2024-002 et n° 2024-004 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 093-2025 du 17 juin 2025 approuvant la signature des avenants aux marchés de travaux n° 2024-002 et n° 2024-004 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies

Vu la délibération n° 129-2025 du 16 septembre 2025 approuvant la signature d'un avenant au lot n° 03 du marché de travaux n° 2024-002 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies ;

Vu la délibération n° 2026-043 du 3 février 2026 approuvant la signature d'un avenant au lot n° 01 du marché de travaux n° 2024-002 pour la création d'un Pôle Petite Enfance à Buis-les-Baronnies ;

Considérant la nécessité d'évacuer les eaux pluviales du projet vers le réseau communal situé chemin sous-ville ;

Considérant la solution technique mise au point avec les différents acteurs concernés et l'accord de principe de Laurent Gaunard, directeur général de Drôme Aménagement Habitat ;

Il convient de constituer la servitude de passage de réseaux et cheminement piéton aux frais de la CCBDP.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'ACCEPTER la proposition de M. Laurent Gaunard, directeur général de Drôme Aménagement Habitat pour la constitution de servitude ;

D'AUTORISER le Président à désigner un notaire pour le représenter et à signer l'acte notarié relatif à la constitution de servitude pour passage de réseaux et cheminement piéton sur les parcelles propriété de DAH cadastrées AM 251 et 253 à 257 ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Marie Noelle ARMAND

Le Président,
Thierry DAYRE

Transmission en préfecture le : 17/02/2026

Mise en ligne le : 18/02/2026

Ampliation à :